



## **Règlement communal - Ville de Dudelange**

### **Modification du chapitre XXVIII : « Vente d'imprimés, de documents audio et vidéo communaux » du règlement-taxe général.**

En séance du 11 février 2022 le conseil communal de la Ville de Dudelange a modifié le chapitre XXVIII : « Vente d'imprimés, de documents audio et vidéo communaux » du règlement-taxe général.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 28 février 2022 et publiée en due forme.

